

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil et que ces membres, dont deux doivent avoir un profil pertinent au secteur de la santé et des services sociaux, sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 11 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE madame Michelle Cormier a été nommée membre et présidente du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret numéro 1083-2008 du 5 novembre 2008 et qualifiée comme membre indépendante en vertu du décret numéro 1193-2011 du 30 novembre 2011 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Réal Bisson a été nommé membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret numéro 559-2009 du 12 mai 2009 et qualifié comme membre indépendant en vertu du décret numéro 1193-2011 du 30 novembre 2011 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur François Pelletier a été nommé membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret numéro 1192-2011 du 30 novembre 2011 et qualifié comme membre indépendant en vertu du décret numéro 1193-2011 du 30 novembre 2011 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur François Turenne, administrateur de sociétés, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de madame Michelle Cormier;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres indépendants du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Michèle Bourget, administratrice, en remplacement de monsieur Réal Bisson;

— madame Mireille Fillion, administratrice de sociétés, en remplacement de monsieur François Pelletier;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58891

Gouvernement du Québec

Décret 43-2013, 22 janvier 2013

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2012-2013

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 144.1 de la Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), la Régie du cinéma a soumis au ministre de la Culture et des Communications ses prévisions budgétaires, selon les modalités fixées par le gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de cet article, ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE par le décret numéro 4-2001 du 11 janvier 2001, le gouvernement a fixé les modalités selon lesquelles les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma sont soumises au gouvernement;

ATTENDU QUE, il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2012-2013;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications :

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2012-2013, soit un budget de revenus de 9 905 800\$, un budget de dépenses de 5 229 200\$ et un budget d'investissement de 236 300\$.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58892